

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2011

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Elsa PLUMIER, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD.

Votants : 26

Conseillers absents excusés : Claudine JACQUEMIN, Samia MESSALTI, Jean-Marie HIRTZ.

Conseillers absents non excusés :

Procurations : François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
David CARABIN à Elisabeth LETONDOR,
Yves COLOMBAIN à Geneviève FLEURY,
Marc BARRON à Sophie WAKEFORD.

Secrétaire de séance : Bernard BRAUN

Date convocation : 08 décembre 2011

N° 085/2011

Objet : prolongation de la campagne de ravalement de façades

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Bertrand KLING

Monsieur le Maire expose que par délibération du 6 novembre 2008 et du 16 décembre 2010, le conseil municipal avait décidé de mettre en place, pour les années 2009, 2010 et 2011, une nouvelle campagne de ravalement de façades primable non obligatoire sur l'ensemble des immeubles situés sur et à l'intérieur du périmètre délimité par les rues du Colonel Driant, de l'Eglise, de la République, de Verdun, bords de Meurthe jusqu'à la limite communale avec Saint-Max.

Au vu du bilan réalisé, il apparaît important de poursuivre cette campagne sur ce même secteur, à l'exception des immeubles concernés par le périmètre de ravalement obligatoire :

- ✓ Rue du Lion d'Or, n° 1, 3, 5, 7
- ✓ Avenue Charles Odinet, n° 1, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20
- ✓ Rue du Général De Gaulle, n° 1, 1bis, 3, 5, 7, 9, 11, 2, 2bis, 4, 6, 8, 10, 12, 14,
- ✓ Rue de la République, n° 1
- ✓ Rue Sadi Carnot, n° 67

Vu l'avis favorable de la commission cadre de vie et développement économique réunie le 1^{er} décembre 2011,

.../...

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,

- DECIDE de prolonger pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2012, la campagne de ravalement de façades primable non obligatoire sur le même périmètre, à l'exception des immeubles susvisés, concernés par le périmètre de ravalement obligatoire, et dans les mêmes conditions que pour les années 2009, 2010 et 2011.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de la commune.

Date : 14 décembre 2011

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 16 DEC. 2011

N° Accusé de réception : 20111214 - 11 - 085 - DE

Affichage : 19 DEC. 2011

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

